



Dossier de retraite à l'aide

Par **GRANFAYC**, le **15/11/2012 à 22:28**

Bonsoir, ma mère vient d'avoir 58 ans, à l'aide d'un simulateur retraite et des infos sur son relève arrco etc.. j'ai découvert qu'ayant le bon nombre de trimestre (148 effectif plus 24 car trois enfants) et qu'elle pouvait prétendre à la retraite. De plus un ancien courrier reçu par la cpam lui confirme qu'elle avait bien 148 trimestres etc... Hors elle vient de se renseigner, après avoir déposé son dossier, et on lui dit que non elle n'a que 72 trimestres (contrairement au courrier précédent) car les autres sont du chômage ou de l'invalidité (grosse opération suite à un accident du travail qui l'a rendu handicapé) et que donc ces derniers n'étant pas pris en compte, elle n'aura droit à la retraite qu'en 2016 (soit à 61 ans et demi). [smile31]

Mes questions sont les suivantes : les périodes d'invalidité et de chomages comptent-elles ou non pour le nombre de trimestre cotisés ? Il y a-t-il un recours ou une instance qui puissent réexaminer le dossier ? Son dossier est à Paris, lieu où elle vivait avant, est-ce que le fait de le faire descendre sur notre bonne vieille Corrèze [smile36] arrangera les choses si oui comment faire ? Par avance merci elle est complètement paniquée [smile17] et nous ne savons pas quoi faire HELP [smile17]